

FICHE INFO N° 4 HAUTE VALLÉE DE L'ESSONNE

**Le Parc naturel régional du Gâtinais français,
animateur du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne**

Le mot du Président du Parc naturel régional du Gâtinais français



Comme vous le savez maintenant, le site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne présente une diversité écologique remarquable, notamment des espèces et des habitats d'intérêt européen. Nous nous efforçons au Parc naturel régional du Gâtinais français, avec votre aide à vous, propriétaires et usagers du site Natura 2000, de préserver ces milieux et ces espèces.

Depuis maintenant plus de deux ans le Parc naturel régional du Gâtinais français est chargé de l'animation du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne et vous avez été nombreux à nous faire part de votre soutien dans cette démarche.

Une étude sur les populations de *Vertigos*, petits escargots terrestres présents au sein du site Natura 2000, a été réalisée cet été dans les milieux humides présents le long de la rivière Essonne. Nous vous remercions, propriétaires et usagers du site, de nous avoir accordé le droit de passer sur vos propriétés et de nous avoir permis de mener cette étude dans les meilleures conditions. C'est en continuant à travailler ensemble de la sorte que nous arriverons à préserver cette diversité. Votre implication est indispensable dans cette démarche de préservation de la biodiversité.

Nous vous présentons dans cette fiche info n°4 les deux espèces de *Vertigos* qui ont été découvertes dans le site Natura 2000 ainsi que les dernières actualités concernant la démarche Natura 2000, notamment le régime des évaluations d'incidences.

Jean-Jacques Boussaingault

De nouvelles **CHARTES NATURA 2000 SIGNÉES**

Les propriétaires du site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne sont de plus en plus nombreux à s'impliquer dans la démarche en souscrivant à la charte Natura 2000.

RAPPEL : cette charte comprend des recommandations et des engagements correspondant à des bonnes pratiques ne donnant pas lieu à des rémunérations, mais ouvrant droit à une exonération de la taxe foncière sur le foncier non bâti.

9 chartes Natura 2000 ont été signées depuis la prise en charge de l'animation par le Parc en 2010. Les signataires sont des collectivités, des propriétaires privés (6 ont signé la charte) ou encore la Base de loisirs de Buthiers, marquant ainsi leur engagement en faveur de la préservation de la biodiversité.

Cela représente aujourd'hui environ 404 hectares, soit 41,6 % de la surface totale du site.



Signature de la Commune de Prunay-sur-Essonne, le 25 octobre 2012. **Jean-Jacques Boussaingault**, Président du Parc naturel régional du Gâtinais français, **Patrick Pagès**, Maire de Prunay-sur-Essonne.

Orchis pourpre « albinos »



Tapis d'orchidées sur pelouse calcaire



Vertigo moulinsiana escaladant la végétation herbacée (photo : S. Vrignaud)

LES POPULATIONS DE VERTIGOS

Lors de l'élaboration du Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 en 2009, des recherches de ***Vertigo moulinsiana*** et ***Vertigo angustior*** ont été effectuées dans des milieux humides du site (roselières, molinaies...).

Les deux espèces ont alors été observées mais des inventaires précis n'ont pas pu être réalisés.

Ces deux espèces étant inscrites à l'Annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (liste recensant l'ensemble des habitats et espèces animales et végétales (sauf les oiseaux) d'intérêt européen), un des objectifs prioritaires est de **restaurer et**

maintenir des conditions écologiques favorables aux populations de Vertigo.

Néanmoins, des expertises précises sur les Vertigos du site Natura 2000 sont nécessaires avant de proposer des mesures pertinentes et adaptées pour leur conservation aux propriétaires du site.

Une étude a donc été réalisée dans les marais du site Natura 2000 sur les populations de Vertigos.

Les objectifs de cette étude étaient notamment d'effectuer des inventaires précis de ces populations et de mettre en place des méthodes de suivi des espèces.

SUIVI DES ESPÈCES

Cette étude nous a permis de connaître précisément la répartition des deux espèces de Vertigos dans les parcelles du site Natura 2000.

Compte tenu que les deux espèces présentent des comportements différents dans leur habitat respectif, c'est-à-dire que *Vertigo moulinsiana* vit dans la litière végétale et escalade la végétation dressée, tandis que *Vertigo angustior* ne vit que (à priori) dans la litière végétale, les méthodologies employées pour le suivi de leurs populations seront différentes.

Des propositions de suivis des espèces seront soumises aux propriétaires concernés afin d'étudier l'évolution des populations de Vertigos dans les parcelles où ils ont été détectés.

Ces suivis seront effectués généralement durant le mois d'août après la période de reproduction des espèces (sous réserve de l'accord des propriétaires).

Principales différences entre le *Vertigo moulinsiana* et le *Vertigo angustior*

	<i>Vertigo moulinsiana</i>	<i>Vertigo angustior</i>
Couleur de la coquille	Translucide, brillante, jaunâtre	Translucide à brun jaunâtre brillant, gris-brun lorsque l'animal est âgé
Taille	2,2 à 2,7 mm	1,5 à 1,9 mm
Période de ponte	Mars à octobre (pics au printemps et début de l'été)	Principalement à l'automne
Lieu de ponte	Dans la litière	Dans la litière
Espérance de vie	10 à 15 mois	6 à 9 mois
Nombre de générations par an	3 à 4	2 à 4
Alimentation	Champignons, micro-algues... se développant sur les tiges des végétaux	Inconnu (peut-être de la matière organique en décomposition et/ou micro-algues et champignons se développant sur la matière végétale en décomposition)



VERTIGO DE DES MOULINS (*VERTIGO MOULINSIANA*)



Le Vertigo de DesMoulins est une espèce dont les populations sont principalement situées en Europe de l'Ouest. La coquille est très petite (2,2 à 2,7 mm de hauteur) pour 1,3 à 1,65 mm de diamètre.

Ce gastéropode semble pondre en période estivale. Il est surtout actif lorsque le temps est humide, quelque soit la saison, pourvu que les températures le permettent. Il est alors possible de l'observer sur les tiges des végétaux. Par temps plus sec, il peut être trouvé dans la litière végétale.

Il vit principalement dans les marais tourbeux où se développent de grands héliophytes (plantes enracinées sous l'eau mais dont les feuilles et les tiges sont aériennes) : cariçaies, roselières...

Les menaces pesant sur *Vertigo moulinsiana* sont variables suivant les localités. On retiendra entre autre la disparition de son habitat qui peut être notamment liée au drainage et remblaiement des zones humides, l'altération des conditions hydrologiques (chenalisation des rivières, aménagement, modification de la végétalisation des berges...), la pollution des eaux, le surpâturage, les mesures de gestion conservatoire des habitats non appropriées (fauche...)...

L'espèce est considérée comme vulnérable en France.

Le *Vertigo moulinsiana* a été observé :

- dans le marais de Boigneville,
- dans le marais de Buno-Bonnevaux,
- au nord du marais de Prunay-sur-Essonne,
- à Chantambre (commune de Buno-Bonnevaux) au lieu dit les Prés du Buisson.



Roselière de Buno-Bonnevaux où le *Vertigo moulinsiana* est présent.



VERTIGO ÉTROIT (*VERTIGO ANGUSTIOR*)



La répartition du Vertigo étroit est surtout continentale et alpine.

La coquille est très petite, 1,5 à 1,9 mm de hauteur (plus petite que le Vertigo de Des Moulins), pour 0,9 à 1 mm de largeur.

Comme *Vertigo moulinsiana*, on le trouve dans les marais tourbeux (cariçaies, roselières...). **Il vit principalement dans la litière végétale** et ne se déplace que très rarement sur la végétation herbacée.

Les causes principales de sa régression et de la dégradation de son habitat sont l'abaissement de la nappe d'eau traversant les marais (besoin d'humidité) favorisant un embroussaillage généralisé des marais et la fermeture progressive de ceux-ci amplifiée par l'abandon des activités pastorales, la pollution des eaux, la pression de pâturage, les mesures de gestion conservatoire des habitats lorsqu'elles sont non appropriées (fauche...)...

Le Vertigo étroit a été observé vivant :

- dans le marais de Buno-Bonnevaux,
- à Chantambre (commune de Buno-Bonnevaux) au lieu dit les Prés du Buisson.



Tourradon de carex, habitat potentiellement favorable aux Vertigos

Évaluation des **INCIDENCES**

L'évaluation des incidences concerne les projets comme les documents de planification (Plan Local d'Urbanisme par exemple), projets d'activité ou d'aménagement (par exemple une construction), manifestations en milieu naturel...

Elle doit permettre de **s'assurer de la compatibilité de ces projets avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences Natura 2000 est une étude :

- ciblée sur les habitats naturels et espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été désignés,
- proportionnée à la nature et à l'importance des incidences potentielles du projet,
- à réaliser, que le projet soit situé dans le site ou en-dehors, l'important étant de savoir s'il peut avoir une incidence sur le site Natura 2000.

Elle n'est pas nécessaire si le projet découle d'un contrat Natura 2000.

Elle est nécessaire si le projet est soumis :

- soit à autorisation/déclaration au titre d'une autre procédure et figure sur la liste nationale ou la 1ère liste départementale,
- soit au nouveau régime d'autorisation propre à Natura 2000 et figure sur la deuxième liste départementale.

Elle est de la responsabilité du porteur de projet qui accompagne ou intègre à sa demande le dossier d'évaluation des incidences.

Les projets pourront être autorisés si l'évaluation des incidences démontre que les enjeux de conservation des sites Natura 2000 ne sont pas menacés.

Les animateurs des sites Natura 2000 sont les premiers relais au niveau local pour les porteurs de projet. Ce sont les interlocuteurs privilégiés pour accéder à l'information et savoir si le projet est concerné par l'une des listes.

L'animateur n'a pas à instruire le dossier administratif ni à réaliser le travail à la place du maître d'ouvrage.

BOURSE FONCIÈRE FORESTIÈRE en ligne

Le Parc naturel régional du Gâtinais français met à votre disposition **une bourse foncière forestière**, démarche initiée dans la Charte Forestière de Territoire du Parc, **afin de lutter contre le morcellement de la petite propriété forestière en favorisant les contacts entre les propriétaires et donc les transactions (échanges, achats ventes) de petites parcelles forestières.**

RAPPEL : d'une surface de 971 hectares, le site Natura 2000 de la Haute vallée de l'Essonne concerne 296 propriétaires fonciers pour plus de 1000 parcelles cadastrales.

Cette opération **concerne uniquement les propriétés forestières situées sur les communes du territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français.**

L'objectif est de recenser les parcelles mises en vente sur le territoire du Parc, et de permettre aux acheteurs d'avoir accès à ces informations de manière rapide et simple.

Cette bourse vous offre la possibilité d'inscrire gratuitement vos parcelles forestières à vendre et/ou échanger et de consulter gratuitement les annonces dans le catalogue des annonces.

Vous pouvez accéder à la bourse foncière forestière sur le site Internet du Parc :

www.parc-gatinais-francais.fr

Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

52 route de Corbeil, 91590 Baulne

Tél. : 01 64 98 73 93

www.parc-gatinais-francais.fr

Contact Natura 2000 : Nicolas Bock

n.bock@parc-gatinais-francais.fr



Textes et photos : Nicolas Bock/PNRGF (sauf mentions spéciales) - Mise en page : Fabienne Cotté/PNRGF
Imprimé avec des encres végétales sur papier 100 % recyclé, par Imprillith (Pringy)

